



1^{er} Session de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche

Photovoltaïque, eau, phytos... :

La Confédération paysanne de l'Ardèche mobilisée et au travail

Jeudi 27 Mars 2025, les nouveaux élu·es de la Confédération paysanne de l'Ardèche ont eu l'occasion de développer un certain nombre de sujets lors de cette 1^{ère} session de la nouvelle mandature.

Mais avant tout, nous avons déjà profité de cette session pour rendre un hommage à notre camarade paysan Pierre Alessandri, assassiné la semaine dernière sur sa ferme et avons demandé à l'assemblée réunie de respecter une minute de silence en sa mémoire. La mémoire d'un paysan engagé pour l'agriculture Corse. Il a été tué après des déclarations fortes contre les pratiques mafieuses en Corse, pour la défense des terres agricoles et l'arrivée de la Via Campagnola et ses allié·es à la tête de la Chambre d'Agriculture. **C'est donc bien le syndicaliste, camarade militant qui a été tué.** Le meurtre d'un syndicaliste sur le territoire français est un événement dramatique dont nous devons tous et toutes mesurer l'ampleur. Nous exigeons que l'enquête soit menée rapidement à son terme.

Concernant l'accord cadre régissant les « installations photovoltaïques au sol » (procédure imposée par l'État) voté lors de cette session et qui sera proposé à la Préfecture : nous sommes satisfaits du travail réalisé dans des délais extrêmement courts liés à l'installation tardive du nouveau bureau de la Chambre d'agriculture et qui permet de préserver les terres agricoles naturelles et forestières.

Tout en votant cet accord cadre, nous en avons profité pour rappeler l'importance de prioriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les zones DEJA ARTIFICIALISEES et l'interdiction de TOUT PROJET photovoltaïques sur les terres agricoles, naturelles et forestières, dont les projets dits « agrivoltaïques » non concernés par cet accord cadre.

Nous répétons que les gisements photovoltaïques sur les toitures et les espaces déjà artificialisés sont largement suffisants pour répondre à la demande d'électricité renouvelable, comme l'ont démontré l'ADEME et le Conseil national de la protection de la nature (CNPN)¹.

De longs débats nous ont également permis de réitérer nos positions concernant :

- **L'importance de protéger les agriculteurs et agricultrices face à l'utilisation de produits pesticides dangereux** dont nous contestons les demandes de « réautorisation » pour des raisons uniquement économiques les mettant en danger sanitaire et menaçant la biodiversité animale et végétale de nos territoires².
- **La nécessaire concertation autour de la répartition de la ressource en eau sur les territoires** (entre usagers et au sein de la profession agricole) et les moyens mis en œuvre sur les fermes (stockage, changement de pratiques agronomiques...).
- Nous en avons également profité pour redire **le besoin d'apaisement vis à vis de l'OFB et de ses agents**. Nous dénonçons les propos populistes ainsi que les appels à la haine dont ils font l'objet, tout en rappelant qu'ils ne sont que des agents faisant respecter le cadre réglementaire. Nous demandons que cette situation s'apaise afin de ne pas en arriver à des conséquences qui pourraient être tragiques.

La Confédération paysanne de l'Ardèche continue son travail collectif pour l'agriculture ardéchoise et ses paysan·nes en proposant un AUTRE CHEMIN pour une agriculture qui rémunère les paysannes et les paysans tout en prenant en compte la réalité de la transition nécessaire des fermes et la nécessité de préserver un cadre permettant l'installation de paysans nombreux dans les années à venir.

1^[1] Dans ses rapports de 2018 et 2019, l'ADEME évalue des gisements de photovoltaïque à 364 GW sur toitures, 49 GW sur les friches industrielles et 4 GW pour les parkings. La mobilisation de ce potentiel permettrait donc de dépasser largement les objectifs de production d'énergie photovoltaïque fixés par le plan France Nation Verte de juin 2023 à 140 GW à l'horizon 2050, sans toucher aux terres agricoles et forestières.

2 Rappelons d'ailleurs que l'étude à grande échelle réalisée par le Shift Project (Décembre 2024), montre que plus de 80 % des agriculteurs et agricultrices aimeraient adopter des pratiques agronomiques plus durables. **Et qu'ils sont aussi inquiets sur l'utilisation des phytosanitaires, pour leur santé (75 % d'entre eux), pour l'environnement (72 %), mais aussi pour la rentabilité de leur ferme (64 %)**